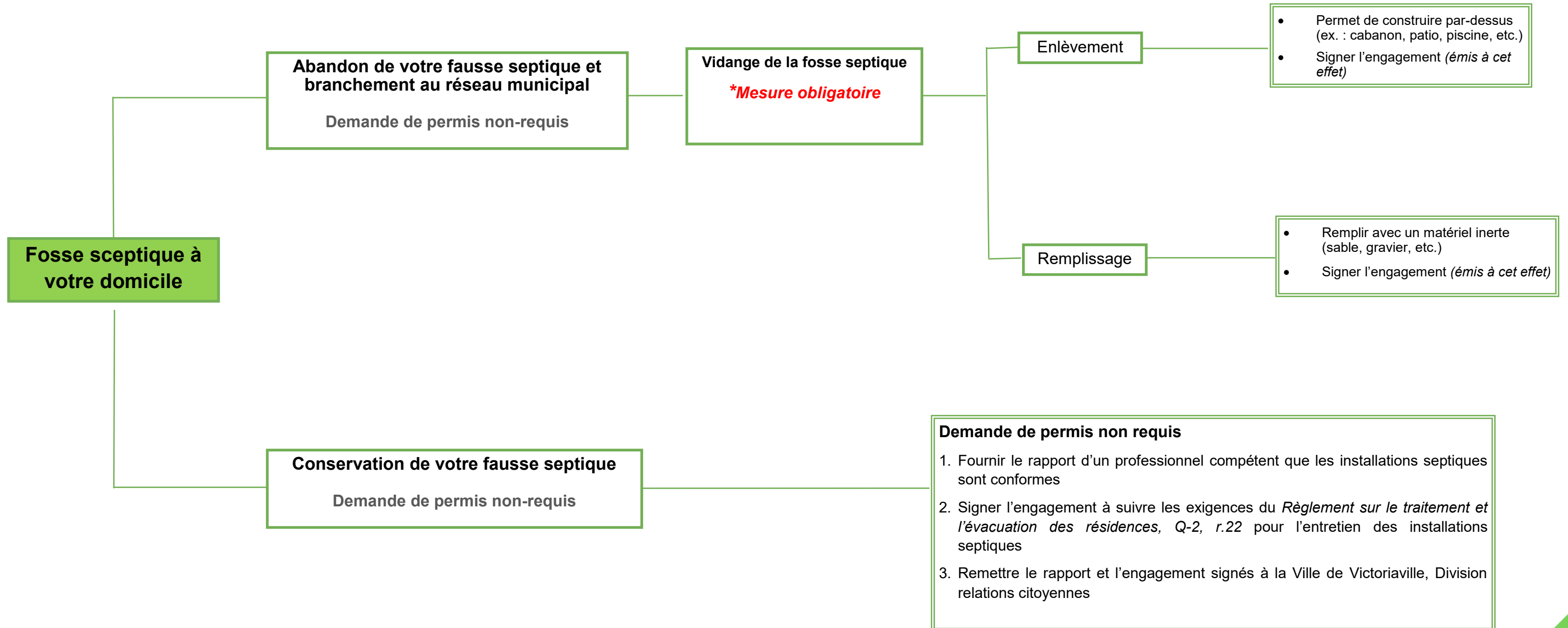


## Procédure d'abandon ou de conservation de votre fosse septique :



\* Lors de la vidange finale, veuillez aviser la Ville afin que l'adresse soit retirée du calendrier des vidanges du secteur

Autres : Aucun raccordement permis avant l'acceptation des travaux municipaux